

Mardi 21 janvier 2020

## Thuin poursuit son passage à la LED

Après le remplacement des lampes à la vapeur de mercure, Thuin s'attaque à 326 autres luminaires cette année.

● Patrick LEMAIRE

De 2016 à 2018, la Ville de Thuin a remplacé 1112 luminaires à vapeur de mercure par des luminaires LED.

L'investissement permet d'économiser 434 000 kWh/an, soit une diminution de 75 % de la consommation d'énergie pour les luminaires installés. « Cela représente 60 000 euros d'économie par an », se réjouit le bourgmestre local, Paul Furlan.

Après cette première phase d'investissement, une deuxième débute avec cette année 2020 : celle du remplacement des autres points lumineux de la long des voiries communales. Le



EdA - 2041654296

gain en consommation est moindre, par rapport à la vapeur de mercure, mais il ne sera pas à négliger. « C'est un gain en énergie et donc c'est bon pour le climat. Du coup, c'est bon pour le portefeuille de la Commune et enfin, c'est bénéfique pour la sé-

curité en rue, puisqu'ils éclairent mieux. »

Cette année, 326 points lumineux seront remplacés, dans les rues suivantes : route de Sartiau (de la rue de la barrière à la rue Moulin sonnet), chemin des Maroëllés, rue St-Nicaise,

drève des Alliés (CPAS jusqu'à rue Point du jour), rue de Thuin (du chemin de la Folie jusqu'au carrefour de Gozée), rue Vandervelde (de la gratière jusqu'à la rue Armand Bury), rue d'Anderlues (limite Lobbes jusqu'au tournant avant la

rue de Bethléem) et la rue de Bethléem.

« Nous nous attaquons en priorité aux plus anciens lampadaires, détaille Paul Furlan. Cela explique que nous ne faisons pas toujours toute une rue dans son entièreté. Ce qui n'est pas fait maintenant le sera dans les années futures. »

Le plan s'étalera en effet sur cinq années, à raison de 300 à 400 points lumineux annuellement. « Nous collaborons avec ORES, selon le système du tiers payant. Nous récupérons donc sur l'économie d'énergie. »

La modernisation de l'ensemble de l'éclairage public de l'entité devrait engendrer une économie d'énergie annuelle de 127 611 kWh, soit un gain financier de 25 510€, à additionner aux gains de la première phase qui s'est terminée en 2018.

Précisons que ces nouveaux éclairages seront dimmables. L'intensité lumineuse sera donc moindre la nuit, pour réduire la pollution lumineuse. ■



L'Avenir - Local: entre Sambre et Meuse 21/01/2020, page 1

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: entre Sambre et Meuse

